



Schola europaea
Bureau du Secrétaire général des
Ecoles européennes

INVITATION A PARTICIPER

Date: 29/04/2021

Objet : **Désignation d'un secrétariat social**

Mode de passation : procédure compétitive avec négociation

Mode d'attribution : prix/qualité

Pouvoir adjudicateur : Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes

Documents du marché disponibles sur : [Marchés publics \(eursc.eu\)](https://eursc.eu)

Madame, Monsieur,

Le Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (dénommé ci-dessous *le pouvoir adjudicateur*) envisage la passation du ou des marchés résultant de la procédure de marché en objet. Les documents de marché comprennent : l'avis de marché, la publication sur internet, la présente lettre d'invitation, le projet de contrat et le cahier des charges accompagné de leurs annexes. Tous les documents peuvent être consultés sur le site internet à l'adresse suivante indiquée ci-dessus.

1. Demandes de participation

La présente passation de marché comporte deux étapes. Dans un premier temps, si les opérateurs économiques sont intéressés par ce marché, ils sont invités à soumettre une demande de participation. Dans un deuxième temps, seuls les candidats retenus seront invités à soumettre une offre. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner sera rejetée.

Les opérateurs économiques doivent transmettre leur demande de participation exclusivement par courrier électronique, à OSG-CALL-FOR-TENDERS-SECRETARIAT-SOCIAL-2021@eursc.eu. La demande de participation doit parvenir au plus tard à la date qui figure à la rubrique IV.2.2 de l'avis de marché, l'heure locale étant l'heure locale du lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).]

Les demandes de participation reçues après la date limite de réception seront rejetées.

Toute demande de participation doit :

- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les demandes de participation qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des demandes de participation sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

2. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une offre/demande de participation

La présente invitation à participer ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de celle-ci, est indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché.

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

3.1 Phase de sélection des demandes de participation

3.1.1 Phase de demande de participation (avant la date limite pour la réception des demandes de participation)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à : OSG-CALL-FOR-TENDERS-SECRETARIAT-SOCIAL-2021@eursc.eu. De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur le site internet [Marchés publics \(eursc.eu\)](http://Marchés_publics_eursc.eu). Ce site internet sera mis à jour régulièrement et le soumissionnaire a la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

3.1.2 Ouverture des demandes de participation

La séance d'ouverture sera strictement limitée aux aspects suivants :

- vérification des demandes de participation conformément aux modalités de participation prévues par l'appel d'offres;
- annonce des demandes de participation reçues : les noms des soumissionnaires (tous les membres dans le cas d'une offre conjointe) seront annoncés;

Les soumissionnaires qui ne sont pas présents lors de la séance d'ouverture peuvent envoyer une demande d'informations à OSG-CALL-FOR-TENDERS-SECRETARIAT-SOCIAL-2021@eursc.eu s'ils souhaitent avoir connaissance des informations annoncées lors de la séance d'ouverture des demandes de participation.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert la demande de participation, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.

3.1.3 Phase d'évaluation des demandes de participation

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Les soumissionnaires seront informés du résultat par courrier électronique. Les soumissionnaires dont la demande participation a été sélectionnée seront invités à présenter une offre par le pouvoir adjudicateur.

L'information sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans la demande de participation pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe). La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse de courrier électronique valide et de vérifier régulièrement sa messagerie.

4. Protection des données

Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que dans le respect de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offre par les Ecoles européennes.

5. Voies de recours

Les soumissionnaires peuvent transmettre au pouvoir adjudicateur leurs observations concernant la procédure de passation de marché au moyen des coordonnées de contact indiquées à la rubrique I.1 de l'avis de marché.

Vous pouvez former un recours contre la décision d'attribution auprès des juridictions nationales compétentes.

Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation. L'instance compétente pour les procédures d'annulation est indiquée au point IV.4.1 de l'avis de marché.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a horizontal line extending to the right.

Nom et signature de l'ordonnateur ;

Annexes :

- Cahier des charges et annexes éventuelles
- Projet de contrat et annexes éventuelles